

Année historique à Soutiers

Le phénomène des communes nouvelles entraîne, dans certains cas, un lissage vers le haut. Il n'en est rien à Soutiers. Le rapprochement avec Saint-Pardoux, effectif depuis le 1^{er} janvier dernier, prévoyait de faire converger les taux d'imposition d'ici à 13 ans. Les contribuables de Soutiers, dont le taux d'origine est plus faible que Saint-Pardoux, s'expo-

saient donc à une augmentation constante durant cette période avant d'atteindre un niveau commun à leurs voisins de Saint-Pardoux. Inconcevable, alors que « les taux n'ont pas bougé depuis quarante ans », rappelle Eric Cathelineau, maire-délégué de Soutiers. Pour l'éviter, « nous avons décidé de baisser le taux cette année », explique l'élu qui dit « ne pas aimer les augmentations. Par principe, je considère qu'il faut se débrouiller avec ce qu'on a. »

Le taux repartira à la hausse, en 2020, pour atteindre « d'ici à quatre ans » son niveau de 2018, avant la fusion. Et ensuite ? « Il appartiendra aux élus en place de décider si l'augmentation doit continuer ou si une nouvelle baisse doit être appliquée. »

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Les communes qui ont joué sur les taux

	2018		2019
Aigonnay	16,31	↘	16,09
Argenton-l'Église <i>(commune-déléguée de Lorez-d'Argenton)</i>	21,49	↘	20,85
Brioux-sur-Boutonne	16,37	↘	13,40
La Chapelle-Bâton	13,71	↗	13,78
Chenay	9,52	↘	7,99
Fenioux	12,21	↗	12,33
Mauzé-sur-le-Mignon	22,86	↗	23,20
Melle	19,14	↘	14,92
Mougon-Thorigné	15,50	↘	15,36
St-Pardoux <i>(commune-déléguée de St-Pardoux-Soutiers)</i>	14,76	↘	13,40
Secondigné-sur-Belle	11,27	↗	11,38
Ségné	7,63	↘	7,47

Source : DDFIP des Deux-Sèvres 10.10.2019

Évolution des taux de taxe foncière.

PHOTO : INFOGRAPHIE CO



Philippe Mauffrey, maire de Mauzé-sur-le-Mignon. PHOTO : BENOÎT FELACE

Ce choix politique génère un manque à gagner direct de 14 000 €, nuancé par le maire-délégué. « Mais entre l'évolution liée aux bases et la « carotte » financière de l'État pour la fusion, on arrive pratiquement à cette somme », calcule Eric Cathelineau. Au final, l'année est presque historique, pour le contribuable de Soutiers, avec la baisse conjuguée des taux du Département, de la Commune mais aussi de la collecte des ordures ménagères. En lisant leur feuille d'impôts, les plus réticents à la commune nouvelle seront peut-être définitivement convertis.

6.3

MILLIONS

C'est aussi le moment de vérité, ces jours-ci, au niveau de la taxe d'habitation. Quelque 6,3 millions de Français vont bénéficier du remboursement d'un trop-perçu sur le paiement de la taxe d'habitation pour 2019, pour un montant total d'1,14 milliard d'euros, a annoncé le ministre de l'Action et des Comptes publics

Fabien GOUAULT et Laurent REGNIER.